

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 SEPTEMBRE 2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le 05 septembre, à **vingt heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du conseil municipal de Saint-Amand-de-Coly sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **29 août 2023**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **15**, Votants : **18**.

PRÉSENTS :

M. CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., M. HAMELIN J., M. DELPIT G., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. VALADE R., M. NOUET M., M. BARCONNIERE D., Mme RENAUDIE N., M. DELPIT M., M. MAGNE A-P., Mme CHASSAIGNE E., Mme BERTHELOT-ROULLAND S.

EXCUSÉ(E)S: BARJOT V., LAJOINIE S., M. BREUIL J-L., Mme DE VIDO M-P.

Mme LAJOINIE Sandra a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent,

M. BREUIL Jean-Louis a donné procuration à HAMELIN Jean ;

Mme DEVIDO M.P. a donné procuration à M. DELPIT G.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme CHASSAIGNE Emmanuelle** est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/Bilan de la saison estivale
- 2/Décisions modificatives budgétaires
- 3/Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 4/Rentrée des classes / transports scolaires
- 5/Délibération pour approbation du RPQS exercice 2022 du SMDE24
- 6/Séchoir à tabac : friteuse HS
- 7/ Modification du montant de la caution pour le prêt de tables et de bancs
- 8/Divers

Les sujets programmés à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.

Le Procès-verbal du 19/07/2023 a été approuvé à l'unanimité.

1/ Bilan de la saison estivale

Bilan très positif. Beaucoup d'animations avec une bonne fréquentation. Un grand remerciement aux organisateurs, aux bénévoles ainsi qu'au personnel communal.

Retransmission de l'ouverture de la coupe du monde de rugby au Troisième Lieu de Coly ainsi qu'au séchoir de St Amand.

Prévoir un événement cet hiver avec thématique « autour de la bière » avec La Chavagn'

2/Décisions modificatives budgétaires

Des modifications d'écriture comptables entraînent une délibération à prendre afin de créditer les articles 673 (annulation titre) et 739221 (remboursement d'avance fiscale un mouvement comptable) qui sont insuffisants de la façon suivante :

+2281.00 au 673 (annulation titre RDE)
-1000.00 au 60632 (fournitures de petit équipement)
-1281.00 au 611 (assurances)

Et
+286.00 au 739221 (remboursement d'avance fiscale)
-286.00 au 65548 (subvention aux associations).
À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives budgétaires telles qu'énoncées.

Changement de nomenclature comptable : actuellement la nomenclature appliquée est la M14. Légalement nous sommes contraints de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2024. Cette demande validée par la trésorerie doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Ce changement permet d'imputer plus précisément les dépenses et les recettes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le changement de nomenclature comptable.

3/ Zone d'accélération des énergies renouvelables

Compte-rendu de la rencontre avec la SEM24

La SEM 24 a vocation à investir dans des projets d'énergies renouvelables et dans les projets innovants facilitant la transition énergétique.

La loi fixe l'objectif de production assez haut d'énergies vertes. La mairie doit proposer des zones d'accélération des ENR (ici, énergie solaire).

Une réponse est attendue par la CCVH avant le 14 septembre 2023.

Informers la population du projet.

Questionnement sur les objectifs derrière la demande.

2 ou 3 territoires repérés, majoritairement communaux.

Considérer l'impact visuel.

2 territoires à Coly : derrière l'usine de palettes et l'ancien relai.

Les surfaces pressenties pourraient alimenter l'équivalent de la commune nouvelle de Coly-St-Amand, hors chauffage.

Cette pratique n'aura pas d'impact sur la facturation.

Evolution possible : parc électricité en Dordogne : SEM24 devient producteur, donc moins cher.

Pour l'instant on peut simplement proposer des terrains.

Prévoir de rencontrer la SEM24 en Conseil Municipal + réunion publique.

Proposer de valider les deux zones.

Vote du conseil : 16 pour, 1 abstention.

Prévoir un article dans le prochain bulletin municipal.

4/Rentrée des classes

Deux nouvelles enseignantes, Mme Stéphanie CONSTANT sur 3 jours, et Mme GUIDICI sur 1 jour.

15 élèves en maternelle, 19 en CP/CE1 et 21 en CE2/CM1/CM2.

10 élèves de moins que l'année dernière. Ecole en danger ? Quid des terrains constructibles, résidences secondaires, gîtes ?

Penser à faire réaliser la modification du châssis fixe dans la classe CE2-CM1-CM2.

Réparer le copieur dans la classe de Mme CONSTANT.

Transport scolaire :

17 enfants empruntent ce service. Un seul circuit avec le grand bus conduit par Jean-Paul SARLAT, nouvel embauché pour ce poste.

5/RPQS

Comme tous les ans une délibération est à prendre pour accepter le RPQS (rapport sur la qualité de l'eau) établi par le SMDE pour l'exercice 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le RPQS 2022 du SMDE.

6/Friteuse

La friteuse du séchoir est hors service. Un devis de Froid Cuisine 24 est présenté : 3.646€HT.

Attendre la société Albared de Souillac qui doit passer pour établir également un devis.

Pourquoi pas louer une friteuse ponctuellement lors de manifestations ? A réfléchir.

7/Caution prêt de tables

Les tables sont fréquemment prêtées aux administrés de la commune. Il serait bon de demander une caution en cas de détérioration du matériel. Le Maire propose de délibérer afin de demander au pétitionnaire un chèque de caution de 120€ (l'équivalent du prix d'une table) par tranche de 10 tables.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de caution de 120€ par tranche de dix tables.

Prévoir un carnet à souches afin de noter les coordonnées du demandeur ainsi que le détail de sa caution et nombre de tables et/ou chaises, bancs, empruntés.

Trouver des tréteaux pour les prochains marchés.

8/Délibération cimetièrè

Dans le règlement du cimetière ne figure pas le cas où un particulier veut racheter une concession à un autre particulier.

Une délibération est à prendre afin d'accepter ce type de vente et il convient de modifier le règlement du cimetière.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente d'une concession d'un administré à un autre.

9/Projet d'adhésion à la Cuma de St Geniès

Le Maire propose d'adhérer à la Cuma de St Geniès afin d'emprunter le lamier pour élaguer.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à la Cuma de St Geniès.

10/accès poids lourds à la Peytivie

Les poids lourds qui passent par l'étranglement de la Peytivie causent trop souvent des dégâts sur les habitations. Il en est de même à Lasserre.

Prendre un arrêté de circulation interdisant les +de 3.5t SAUF véhicules agricoles et la pose de panneaux.

Devis Madimat pour panneaux : 800€. Dans l'attente d'autres devis.

11/Divers

- Miel de St Amand : Jérôme LAYEC a récolté 8kgs. Organiser une « opération pain d'épice »
- Jeudi 07 septembre, réunion avec les associations communales pour les 900 ans de l'abbaye. Prévoir une réunion publique pour les gens qui auraient des idées.
- Achat panneau « monument historique »
- Rêve de Vézère, troupe de théâtre . Ils souhaitent jouer à St Amand. Les rappeler pour convenir d'une date.
- Mardi 17 octobre : réunion SDE24 à 14h c/modernisation éclairages publics. Robert Valade et Jean-Michel DMEONEIN s'y rendront.
- Salle de convivialité : la salle qui servait aux massages est disponible.
- Exposition de peinture de M. Patrick MADEBOS – vernissage le 23/09/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil

Le Maire,

V. GEOFFROID